

PROCES-VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MARS 2019

L'an Deux Mille-Dix-Neuf, le Vingt-Cinq du mois de Mars à Vingt-heures Trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de SAINT-MESMIN -dûment convoqués par le Maire- se sont réunis au lieu ordinaire de leur séance, sous la présidence de M. Paillat Philippe –Maire-, pour la session ordinaire.

Date de convocation : 19.02.2019

ETAIENT PRESENTS : Mmes RABUSSEAU Stéphanie, BABU Pascaline, MARTINEAU Marie-Josée, MARTINEAU Anne, GATARD Odile

M. PACHETEAU Laurent, CHARRIER Jean-Luc, PAILLAT Philippe, PIERRE Gwénaël, JAULIN Guy-Marie, THIBAudeau Patrick, VINCENDEAU Joël

Formant la majorité des membres en exercice

Excusé : CERVEAUX, pouvoir donné à GATARD Odile, RAMBAUD Marianne, pouvoir donné à JAULIN Guy-Marie, DEFOIS Sylvain, pouvoir donné PIERRE Gwénaël

Absente : COUTRET Christelle

Secrétaire de séance : GATARD Odile

1 Adoption du procès verbal de la séance du 25 février 2019.

Le procès-verbal de la séance du 25 février 2019 est approuvé avec 14 voix pour et une abstention.

2 Point sur les commissions :

a. Finances : présentation par Philippe PAILLAT

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commission s'est réunie le 7 mars dernier afin de travailler sur les budgets 2019. La présentation des chiffres aura lieu au cours de la séance ainsi que le forfait communal attribué à l'OGEC au titre de 2019.

b. Bâtiments : présentation par Patrick THIBAudeau

* Restaurant scolaire : l'inauguration a eu lieu le 23 mars dernier et s'est très bien déroulée. M. THIBAudeau remercie Evelyne, CONVIVIO et les autres personnes ayant contribué à la bonne organisation de l'évènement.

La levée des réserves a eu lieu le 19 mars 2019, quelques reprises restent à réaliser mais ces dernières sont peu ou pas visibles.

Un bilan financier de l'opération sera fait prochainement.

*Foyer des Jeunes : UGMER a communiqué un estimatif des travaux pour un montant de 62000€ TTC, ce prix ne comprend pas les volets du bâtiment. La commission doit se réunir afin de travailler sur le sujet.

*Presbytère : Monsieur le Curé a proposé le déplacement de son bureau et de la salle de réunion de la paroisse dans les garages face à l'oratoire. Cette configuration permettrait d'implanter le foyer des jeunes sur tout le rez de chaussée du presbytère mais engendrerait des coûts importants dans la réfection des garages. La commission bâtiments n'est pas favorable à cette proposition. La commission souhaite connaître l'avis du Conseil Municipal sur le sujet.

↳ Monsieur le Maire précise qu'il a seulement rencontré Monsieur le Curé mais pas la paroisse. Monsieur le Curé informait Monsieur le Maire que la présence des jeunes dérange le bon déroulement des réunions de la paroisse au niveau sonore.

↳ Jean-Luc CHARRIER précise qu'aucuns travaux n'ont eu lieu et que ces derniers rendront agréable le presbytère (isolation).

- ↳ Odile GATARD propose que les réunions et/ou permanence pourraient avoir lieu à l'oratoire.
- ↳ Monsieur le Maire souligne que dans le cadre de la proposition de Monsieur le Curé il ne s'agit pas seulement de travaux d'isolation, mais que tout est à faire, donc un investissement plus important pour la commune.
- ↳ Laurent PACHETEAU souhaite qu'un vote soit réalisé sur le sujet
- ↳ Monsieur le Maire demande « qui est pour la réalisation d'une étude pour les garages face à l'oratoire ? » : Pour : 0 – Contre : 15
Monsieur le Maire demande « qui est pour continuer et laisser le presbytère à l'emplacement défini initialement ? » : Pour : 15 Contre : 0
La commission peut donc poursuivre son travail comme initialement défini.
Monsieur le Maire précise que la commune peut faire appel à la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges pour la mise à disposition d'un assistant à maîtrise d'ouvrage bâtiments.
- ↳ Jean-Luc CHARRIER précise que la commune a pris des engagements envers UGMER.

*ADAP : La commission a rencontré QUALICONSULT, concernant les travaux d'accessibilité à réaliser aux vestiaires du foot, la municipalité doit demander une dérogation concernant l'accessibilité des vestiaires et des douches puisqu'elle ne dispose pas de terrain handisport. Un dossier va être à réaliser pour demander la dérogation. Les travaux d'accessibilité restant à programmer sont les WC extérieurs et l'accès à la salle.

*Démolition Maison Parent : La réalisation de la démolition est programmée deuxième quinzaine d'avril. La suppression des branchements a été réalisée.

*Panneaux photovoltaïques : une réunion de travail avec le SYDEV est programmée le 29 mars 2019 à 16h00 en mairie. La commission a rencontré Mme MILANO, chargée de mission à la Communauté de Communes sur ce sujet, mais cette dernière n'est pas opérationnelle pour le moment.

La prochaine réunion de la commission est fixée le 29 mars 2019 à 17h30 à la mairie.

- ↳ Jean-Luc CHARRIER souhaite préciser qu'entre les textes et leur application il y a une nuance. Il est important pour la municipalité de consulter des professionnels car les travaux peuvent être moins importants grâce à leur éclairage.

c. Urbanisme-Cadre de vie : présentation par Gwénaél PIERRE

La commission s'est réunie le 6 mars dernier afin de statuer sur les pistes de travaux. Elle est en attente des budgets.

La commission devra se réunir rapidement afin de choisir les matériaux à utiliser pour l'abri bus dans le cadre du chantier K'ado des vacances d'avril.

- ↳ Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'antenne Orange est arrivée au stade municipal le 25 mars 2019 et sera installée le 28 mars 2019.

d. Information / Communication : présentation par Anne MARTINEAU

*JIMM : Validation d'ici la fin de semaine 13.

- ↳ Monsieur le Maire souhaite que soit rajoutées les photos de l'inauguration du restaurant scolaire ainsi que de la remise du label Terre Saine.

e. Enfance-Jeunesse – Culture- Tourisme – Vie associative : présentation par Odile GATARD

* Rencontre assistantes maternelles : dans le cadre de la semaine de la petite enfance, il est proposé aux assistantes maternelles de la commune de réaliser une animation une année sur deux en septembre ou octobre afin d'éviter le doublon avec la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges et créer une nouvelle animation sur la commune.

Il est souligné l'arrivée de nouvelles intervenantes sur la commune avec de nouvelles idées.

*Animation bibliothèque : des animations à destination des 7-10 ans et des 11-14 ans auront lieu durant les vacances d'avril.

*Les portes ouvertes de la bibliothèque et du restaurant scolaire programmées le samedi 25 mai 2019 au matin. Une invitation à toute la population et aux enfants sera réalisée. Cette date sera l'occasion également de réaliser le lancement de panneaux photos sur la commune.

*Forum des sports : la date retenue est le 07 septembre 2019 et cible les enfants de 5 à 10 ans. Une réunion d'organisation est programmée le 11 avril à la salle des sports avec les associations sportives.

La prochaine commission est programmée au 03 avril 2019 à 18h30 à la mairie.

f. Affaires sociales –Emploi - Logement : présentation par Guy-Marie JAULIN

*Café-causette : Le café-causette du mois de mars a été l'occasion d'un déplacement à l'Echiquier avec Brin de Causette pour la projection d'un film et a regroupé 20 participants.

*Emploi : la situation reste stable, pas d'évolution marquante sur la commune et le département.

*Déplacement solidaire : L'assemblée générale a eu lieu le 26 février 2019. La distance moyenne parcourue est de 35.800km. 323 bénéficiaires et 87 chauffeurs sur la Communauté de Communes dont 55 bénéficiaires sur la commune de Saint-Mesmin. 50% des motifs sont médicaux.

Une permanence pour le renouvellement des adhésions a eu lieu le 15 mars dernier avec une cinquantaine de participants.

3 Point Communauté de Communes- Syndicats

*Guy-Marie JAULIN a participé à une réunion sur le logement en Vendée le 1^{er} mars 2019 à l'initiative de Mme LEGUILLE BALLOY à destination des communes et des bailleurs sociaux. Ces derniers ont décliné l'invitation.

L'objectif de la réunion était d'énoncer les difficultés suite au manque de logement sur le secteur qui est un frein pour le développement économique. Le constat est que les bailleurs sociaux ne remplissent pas leurs fonctions, puisque ces derniers ont donné un coup de frein à leurs investissements suite à la loi ELAN. Il a été proposé de faire venir le DHUP et des investisseurs privés.

Une nouvelle rencontre doit être programmée prochainement.

*Laurent PACHETEAU a participé à une réunion concernant la Charte Forestière le 11 mars dernier. Un bilan concernant l'évaluation des travaux réalisés depuis 2 ans a été fait. Une base de données (connaissance bois, massif forestier, propriétaires...) est en place. Souhait de multiplier les visites organisées pour inciter à travailler avec des entreprises travaillant le bois. 17 km de haies plantées par an sur Pouzauges.

La communauté de communes souhaite inciter les ventes de parcelles pour réaliser des parcelles de plus de 50a en prenant en charge 80% des frais notariés.

Laurent PACHETEAU informe aussi la municipalité de l'appel à projet lancé par la Communauté de Communes concernant le subventionnement de 2 bâtiments bio sourcé. La commune de Saint-Mesmin souhaite déposer un dossier répondant à l'appel à projet concernant les bâtiments « BODIN-HERAUD ».

↳ Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un stagiaire de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges va être mis à disposition de la commune pour permettre la diminution du morcellement des parcelles

*Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de sa participation à la remise de chèque aux jeunes entreprises du territoire par Initiative Vendée Bocage. Le Bif Truck a été destinataire de ce financement

4 Délibérations

OBJET : Vote des taux d'imposition 2019

Monsieur le Maire propose de maintenir les taux pour la taxe d'habitation, la taxe foncière sur les propriétés bâties et la taxe foncière sur les propriétés non bâties afin de respecter la politique des communes rattachées à la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges.

↳ Laurent PACHETEAU souhaiterait que la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges intervienne en Conseil Municipal afin de présenter à ce dernier ce qu'apporte le gel des taux à la municipalité. Il lui semble important que la municipalité ait un retour sur la justification du gel de ses taux d'imposition.

Après délibération, le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2018 à l'unanimité, ainsi les taux seront reconduits à l'identique sur 2019 comme suit :

- Taxe d'habitation = 15.82 %
- Foncier bâti = 16.64 %
- Foncier non bâti = 38.93 %

Le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.

OBJET. : Subvention 2019 - OGEC

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que lors de la réunion de Conseil Municipal du 25 février 2019, la municipalité n'a pas pu voter la subvention attribuée à l'OGEC au titre de 2019 faute de documents financiers fournis par l'association.

L'association ayant fourni à la municipalité son bilan comptable validé par la DEC et approuvé par les parents d'élèves en AGE du 11 Décembre 2018, la municipalité peut statuer sur le montant de subvention accordée au titre de 2019.

La commission finance propose un forfait communal 2019 de 64 999.18€ soit 631.06€ par enfant.

↳ Marie-Josée MARTINEAU souligne que dans le cadre du PEDIBUS pour l'école privée, la municipalité a recours à l'association CALYPSO et que le forfait communal devrait prendre en compte le coût.

↳ Odile GATARD précise qu'avant le PEDIBUS la municipalité prenait à sa charge le bus qui avait un coût beaucoup plus important.

- ↪ Gwenaël PIERRE demande si l'école privée va demander en 2019 une nouvelle subvention pour un voyage scolaire
- ↪ Odile GATARD lui répond négativement et précise que les voyages scolaires ont lieu tous les 3 ans.
- ↪ Monsieur le Maire précise que le recours à CALYPSO dans le cadre du PEDIBUS équivaut à 30 minutes par jour, à raison de 18€ par heure et par agent et que 2 agents sont mis à disposition.
- ↪ Laurent PACHETEAU trouve important que les parents de l'école privée se mobilisent sur le fonctionnement du PEDIBUS mais qu'il n'a pas l'impression de cela soit le cas actuellement. Il souhaite que le courrier de réponse à la subvention stipule la charge financière prise par la commune dans le cadre du PEDIBUS.
- ↪ Odile GATARD précise que les agents CALYPSO assure le service au sein du restaurant scolaire et que cela est un réel point positif.

Après délibération le Conseil Municipal décide

D'attribuer une subvention d'un montant de 631.06€ par enfant et fréquentant l'école privée « Être et Devenir » au 1^{er} janvier 2019, soit 103 enfants. Le montant total de la subvention s'élève donc à 64 999.18€ au titre de 2019.

OBJET. : Convention de forfait communal de Contrat d'Association avec l'O.G.E.C. de SAINT-MESMIN 2018-2021 : Avenant

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU la Loi n°59-1557 du 31 Décembre 1959 modifiée et complétée, la Loi n° 85-97 du 25 Janvier 1985 modifiant et complétant la Loi n° 83-663 du 22 Juillet 1983 et portant diverses dispositions relatives aux rapports entre l'Etat et les collectivités Territoriales, le Décret n° 60-389 du 22 Avril 1960 modifié et complété, le Décret n° 60-745 du 28 Juillet modifié, relatifs au contrat d'Association à l'enseignement public conclu entre l'Etat et les établissements d'enseignement privé ;

VU l'article 7 du Décret n° 60-389 du 22 Avril 1960 modifié par l'article 4 du Décret n° 85-728 du 12 Juillet 1985 ;

VU la délibération du Conseil Municipal, en date du 3 Avril 2001, acceptant l'établissement d'un contrat d'Association avec l'O.G.E.C. de SAINT-MESMIN, à compter du 1^{er} Septembre 2001 ;

VU le Contrat d'Association n° 01-03, en date du 14 Juin 2001, conclu entre l'Etat, le Directeur de l'école primaire privée mixte de SAINT-MESMIN, le Président de l'O.G.E.C. de SAINT-MESMIN et le Président de l'Union Départementale des O.G.E.C. ;

VU la convention de forfait communal d'association avec OGEC et la commune de SAINT MESMIN en date du 26 mars 2019

DECIDE à l'unanimité

1° - d'accorder une subvention totale de 64 999.18€ à l'O.G.E.C. de SAINT-MESMIN, soit 631.06€ par élève inscrit au 01.01.2019 ;

2° - que pour faire face aux dépenses résultant de la passation des conventions, -dépenses évaluées à 64 999.18€, soit 631.06€ par élève, un crédit correspondant sera inscrit au compte 6558 du Budget 2019.

3° - Procéder à la modification sur la convention, du Président de l'Association OGEC suite au renouvellement du bureau de l'association

4° - d'autoriser le Maire ou ses Adjoints à signer les documents.

OBJET. : Vote du budget communal 2019

Monsieur le Maire présente par chapitre pour la section fonctionnement, par chapitre et opérations pour la section d'investissement le budget primitif communal 2019 arrêtés lors de la commission finances du 7 Mars 2019.

→ **Section de Fonctionnement**

LIBELLES	DEPENSES	LIBELLES	RECETTES
Chap. 11 - Charges à caractère général	358 775.00€	Chap. 13 - Atténuation des charges	0.00€
Chap. 12 - Charges de personnel	337 600.00€	Chap. 42 - Opérations d'ordre de transfert entre section	15 000.00€
Chap. 14 - Atténuation de produit	1 500.00€	Chap. 70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	76 050.00€
Chap. 22 - Dépenses imprévues (fonctionnement)	7 500.00€	Chap. 73 - Impôts et Taxes	592 852.00€
Chap.23 - Virement à la section d'investissement	506 496.25€	Chap. 74 - Dotations, subventions et participations	295 300.00€
Chap. 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	19 610.70€	Chap. 75 - Autres produits de gestion courante	14 200.00€
Chap. 65 - Autres charges de gestion courante	195 000.00€	Chap. 76 - Produits financiers	0.00€
Chap. 66 - Charges financières	28 000.00€	Chap. 77 - Produits exceptionnels	1 000.00€
Chap. 67 - Charges exceptionnelles	78 300.00€	R. 002 - Résultat reporté	538 379.95€
Total section de Fonctionnement	1 532 781.95€		1 532 781.95€

→ **Section d'Investissement**

LIBELLES	DEPENSES	LIBELLES	RECETTES
Cpte. 01 - Déficit	384 273.99€	Cpte. 21 - Virement de la section de fonctionnement	506 496.25€
Cpte. 20 - Dépenses imprévues (investissement)	20 928.83€	Cpte. 024- Produits de cession des immobilisations	3 000.00€
Cpte. 40 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	15 000.00€	Cpte. 40 - Opérations d'ordre de transfert entre section	19 610.70€
Cpte. 16 - Emprunts et dettes	138 000.00€	Cpte. 10 - Dotations, Fonds divers et réserves	265 367.29€
Cpte.20 - Immobilisations incorporelles	46 673.20€	Cpte. 13 - Subventions d'investissement	404 249.80€
Opération 79 - Bâtiments Divers	6 660.00€		
Opération 101 - Restaurant Scolaire	25 363.20€		
Opération 102- Mairie	650.00€		
Opération 103- Espace intergénérationnel	14 000.00€		
Cpte. 204 - Subventions d'équipement	8 000.00€		
Opération 80 - Voies et Réseaux	8 000.00€		
Cpte. 21 - Immobilisation corporelles	242 900.00€		
Opérations 64 - Achat Terrains	53 000.00€		
Opérations 79 - Bâtiments Divers	24 600.00€		
Opérations 80 - Voies et Réseaux	102 550.00€		

Opération 84- Salle de sports	13 250.00€		
Opération 87 - Ecole publique	5 000.00€		
Opération 102- Mairie	1 500.00€		
Opération 103- Espace intergénérationnel	22 000.00€		
Opération 114- Salle du Parc	1 000.00€		
Opération 115- Cimetière	20 000.00€		
Cpte. 23- Immobilisations en cours	342 948.02€		
Opération 101- Restaurant scolaire	33 248.02€		
Opération 103- Espace intergénérationnel	215 000.00€		
Opération 110- Presbytère	85 000.00€		
Opération 113- Travaux Eglise	9 700.00€		
Total section d'Investissement	1 198 724.04€		1 198 724.04€

Le Conseil Municipal a décidé,

Vu l'avis de la commission finances du 7 mars 2019,
Vu le projet de budget primitif communal,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à :

Approuver le budget primitif communal, à l'unanimité, équilibré à 1 532 781.95€ en fonctionnement et 1 198 724.04€ en investissement

OBJET : Vote du Budget Activités Commerciales 2019

Monsieur le Maire présente par chapitre pour la section fonctionnement, par chapitre pour la section d'investissement le budget primitif de l'Activités Commerciales 2019 arrêtés lors de la commission finances du 07 Mars 2019.

→ Section de Fonctionnement

LIBELLES	DEPENSES	LIBELLES	RECETTES
Chap. 11 - Charges à caractère général	1 500.00€	Chap. 002 - Excédent	4 498.16€
Chap.23 - Virement à la section d'investissement	8 098.16€	Chap. 74 - Dotations, subventions et participations	0.00€
Chap.65 - Autres charges de gestion courante	700.00€	Chap. 75 - Autres produits de gestion courante	7 200.00€
Chap. 66 - Charges financières	1 400.00€		
Total section de Fonctionnement	11 698.16€		11 698.16€

→ Section d'Investissement

LIBELLES	DEPENSES	LIBELLES	RECETTES
001 - Déficit	6 183.07€	Cpte. 21 - Virement de la section de fonctionnement	8 098.16€
Cpte. 16 - Emprunts et dettes	5 050.00€	Cpte. 10 - Dotations, Fonds divers et réserves	6 183.07€
Cpte. 21 - Immobilisation	3 048.16		

corporelles		
Total section d'Investissement	14 281.23€	14 281.23€

Le Conseil Municipal a décidé,

Vu l'avis de la commission finances du 07 mars 2019,
Vu le projet de budget primitif communal,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à :

Approuver le budget primitif de l'Activité Commerciale à l'unanimité équilibré à 11 698.16€ en fonctionnement et 14 281.23€ en investissement.

OBJET : Vote du Budget Lotissement de la Prée 2019

Monsieur le Maire présente par article et chapitre pour la section fonctionnement, par article et chapitre pour la section d'investissement le budget primitif du Lotissement de la Prée 2019 arrêté lors de la commission finances du 07 Mars 2019.

→ Section de Fonctionnement

LIBELLES	DEPENSES	LIBELLES	RECETTES
Article 605 - Voirie Réseaux Divers	105 530.85€	Chap. 002 - Excédent	58 698.90€
Article 71355/042 - Annulation Stock Initial	34 161.54€	Article 7015 - Ventes de terrains	45 993.49€
Article 658 - Charge de gestion divers	5.00€	Article 7588 - Prise en charge du déficit du budget annexe à caractère administratif par le budget principal	35 000.00€
		Article 758 - Divers	5.00€
Total section de Fonctionnement	139 697.39€		139 697.39€

→ Section d'Investissement

LIBELLES	DEPENSES	LIBELLES	RECETTES
Cpte. 001 - Déficit	34 161.54€	Cpte. 3555/042 - Annulation Stock Initial	34 161.54€
Total section d'Investissement	34 161.54€		34 161.54€

Le Conseil Municipal a décidé,

Vu l'avis de la commission finances du 07 mars 2019,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à :

Approuver le budget primitif de l'Assainissement à l'unanimité équilibré à 139 697.39€ en fonctionnement et 34 161.54€ en investissement.

OBJET : Création d'un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre du déroulement de sa carrière, un agent peut prétendre à être nommé au grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} grade.

Il convient donc de créer un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, à temps complet à compter du 1^{er} avril 2019.

Le Maire propose au Conseil Municipal,

- la création d'un emploi d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, emploi permanent à temps complet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de créer l'emploi d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, emploi permanent à temps complet à compter du 1^{er} avril 2019, susceptible d'être pourvu par des agents relevant soit du grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe.

5 Questions diverses :

- ✎ Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un certificat d'urbanisme a été déposé concernant un terrain appartenant à M. BODIN à côté de l'école publique. Dans l'optique où le terrain serait à vendre Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal son avis sur une possible préemption du terrain pour réaliser un meilleur aménagement pour l'entrée de l'école publique. Après discussion une nouvelle présentation sera réalisée lors du prochain Conseil Municipal.
- ✎ Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Commune de Saint-Mesmin s'est vu remettre le Label Terre Saine suite à son engagement zéro pesticide. Ce label a été remis à 7 communes de Vendée et 12 des Pays de Loire. Monsieur le Maire souhaite qu'un panneau signalétique soit mis en place en entrée de bourg.
- ✎ Jean-Luc CHARRIER demande si la municipalité a des nouvelles concernant le détournement d'argent au sein de l'association de gestion du restaurant scolaire. Monsieur le Maire répond que le dossier est en cours.
- ✎ Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il ne se représentera pas pour les prochaines élections municipales. Laurent PACHETEAU propose qu'un tour de table soit fait à la prochaine réunion de Conseil Municipal
- ✎ Monsieur le Maire rappelle les prochaines réunions de Conseil Municipal pour l'année 2019 :
 - 27 mai 2019
 - 1^{er} juillet 2019
 - 2 septembre 2019
 - 7 octobre 2019
 - 18 novembre 2019
 - 16 décembre 2019

Fin de la réunion à 22 H 40
Prochaine réunion le 29 avril 2019